

Les
**financements
publics
culture**
de la
en **NOUVELLE-AQUITAINE**

SEPTEMBRE 2019

**De 2014 à 2017, une étude
des dépenses culturelles
de 127 financeurs :**

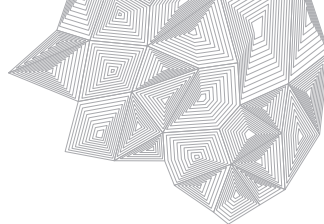
73 Communes

40 Intercommunalités

12 Départements

La Région

La Direction régionale des affaires culturelles



Nos sources de données

— Pour les dépenses des collectivités territoriales et leurs groupements :

le **compte administratif**, qui retrace les mouvements effectifs au cours de l'année de dépenses et de recettes présentées par domaine, appelé aussi fonction. Les données culturelles étudiées sont celles figurant dans la fonction 3 du budget principal. **Dans un objectif de comparaison, elles peuvent se regrouper en trois secteurs :**



Expression artistique et activités culturelles

Les actions en faveur de la création et de la diffusion des œuvres artistiques et en faveur de la formation à la pratique, ainsi que l'action culturelle.



Conservation et diffusion des patrimoines

Les actions d'entretien, de protection et d'ouverture au public du patrimoine culturel au sens large : monuments, archives, bibliothèques, musées.



Services communs

Les opérations non classées dans les secteurs d'activité.

Notre méthode d'analyse s'appuie sur celle des travaux nationaux du Département des études de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture (DEPS) sur les dépenses culturelles des collectivités territoriales : www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques

— Pour les dépenses de l'État :

une **extraction comptable des crédits de paiement du ministère de la Culture**, correspondant aux programmes suivants de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) :



Création

Programme 131



Patrimoines

Programme 175



Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme 224



Livre et industries culturelles

Programme 334

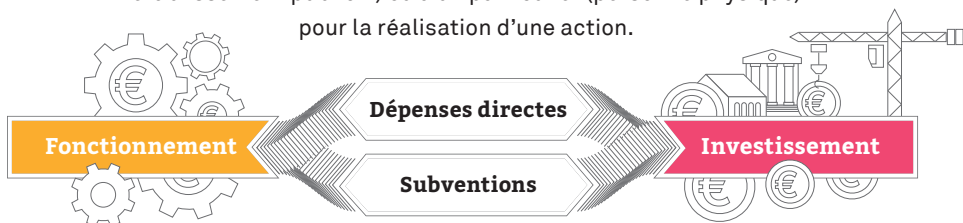
— Pour la population :

Insee, population 2016

Fonctionnement et Investissement, les deux sections des budgets

Les collectivités, leurs groupements et l'État
utilisent principalement deux modes de dépense :

- la gestion directe d'un service, d'une action ou d'un équipement.
- l'attribution de subventions à un organisme tiers (association, entreprise, établissement public...) ou à un particulier (personne physique) pour la réalisation d'une action.



Les dépenses de fonctionnement :

celles nécessaires
au fonctionnement
de la collectivité

Charges à caractère général,
de personnel, de gestion courante,
intérêts de la dette, dotations
aux amortissements, provisions

Les dépenses d'investissement :

celles qui modifient
de façon durable
la valeur du patrimoine

Construction ou aménagement
de bâtiments, travaux d'infrastructure,
remboursement des capitaux empruntés,
achat de matériels durables

L'euro culturel par habitant : comment l'interpréter ?

Cet indicateur mesure les dépenses culturelles
d'un financeur au regard de la population
de son territoire.

Il reste théorique dans la mesure où les dépenses
culturelles d'un financeur public ne bénéficient pas
exclusivement aux habitants de ce territoire ni
de manière parfaitement équilibrée au sein
de sa population.



Notre panel d'étude régional

73 Communes*

35% de la population régionale

40 Intercommunalités

64% de la pop. régionale

4 types d'Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre :

- Métropole
- Communauté urbaine (CU)
- Communauté d'agglomération (CdA)
- Communauté de communes (CdC)

12 Départements

100% de la pop. régionale

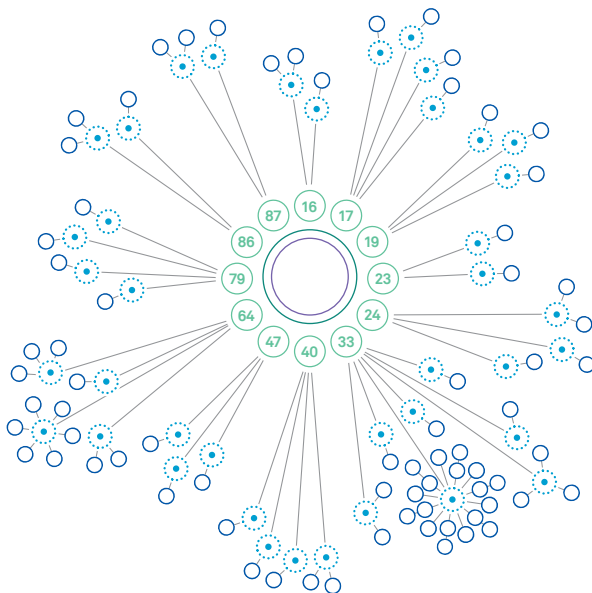
Région

5 935 603 habitants



Soit 9% de la pop. française

Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)



16 Département de la Charente

- CdA de GrandAngoulême, CdA de Grand Cognac
- Angoulême, Cognac, Soyaux*

17 Département de la Charente-Maritime

- CdA de la Rochelle, CdA de Rochefort Océan, CdA Royan Atlantique, CdA de Saintes
- La Rochelle, Rochefort, Royan, Saintes

19 Département de la Corrèze

- CdA Tulle Agglo, CdA du Bassin de Brive, CdC Haute-Corrèze Communauté*
- Tulle, Brive-la-Gaillarde, Ussel*

23 Département de la Creuse

- CdA du Grand Guéret, CdC Creuse Grand Sud*
- Guéret, Aubusson*

24 Département de la Dordogne

- CdA Le Grand Périgueux, CdA Bergeracoise, CdC Sarlat-Périgord Noir*
- Périgueux, Bergerac, Boulazac Isle Manoire, Sarlat-la-Canéda*

33 Département de la Gironde

- Bordeaux Métropole, CdA du Bassin d'Arcachon Nord, CdA du Bassin d'Arcachon Sud, CdA du Libournais, CdC du Grand Cubzaguais, CdC Jalle Eau Bourde, CdC de Montesquieu
- Bordeaux, Ambarès-et-Lagrave, Andernos-les-Bains, Arcachon, Bègles, Biganos, Blanquefort, Bruges, Cenon, Cestas, Eysines, Floirac, Gradignan, Gujan-Mestras, La Teste-de-Buch, Le Bouscat, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Léognan, Libourne, Lormont, Mérignac, Pessac, Saint-André-de-Cubzac, Saint-Médard-en-Jalles, Talence, Villenave-d'Ornon

40 Département des Landes

- CdA Mont-de-Marsan Agglo, CdA du Grand Dax, CdC des Grands Lacs, CdC du Seignanx
- Mont-de-Marsan, Biscarrosse, Dax, Saint-Paul-lès-Dax, Tarnos

47 Département du Lot-et-Garonne

- CdA d'Agen, CdA du Grand Villeneuveois, CdA Val de Garonne
- Agen, Marmande, Villeneuve-sur-Lot

64 Département des Pyrénées-Atlantiques

- CdA Pau Béarn Pyrénées, CdA du Pays Basque, CdC de Lacq-Orthez, CdC du Haut-Béarn
- Pau, Anglet, Bayonne, Biarritz, Billère, Hendaye, Lons, Mourenx*, Oloron-Sainte-Marie, Orthez, Saint-Jean-de-Luz, Urrugne*

79 Département des Deux-Sèvres

- CdA du Niortais, CdA du Bocage Bressuirais, CdC de Parthenay-Gâtine, CdC du Thouarsais*
- Niort, Bressuire, Parthenay, Thouars*

86 Département de la Vienne

- CU de Grand Poitiers, CdA de Grand Châtelleraut
- Poitiers, Buxerolles, Châtelleraut

87 Département de la Haute-Vienne

- Limoges Métropole, CdC Porte Océane du Limousin
- Limoges, Panazol, Saint-Junien

Retrouvez les indicateurs de chacun
de ces financeurs sur la carte interactive :
www.la-nouvelleaquitaine.fr/cartotheque

* Aux 66 Communes de plus 10 000 habitants et leurs 36 Intercommunalités ont été ajoutées 7 autres Communes et 4 Intercommunalités.

Les financements publics de la culture en Nouvelle-Aquitaine

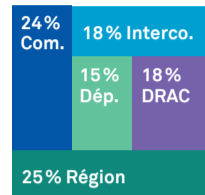
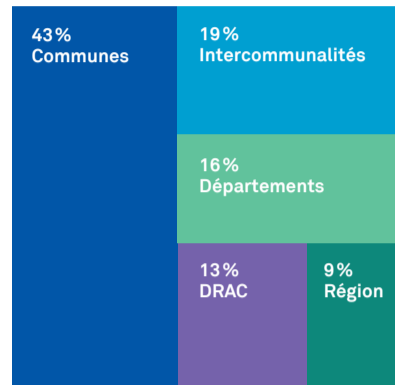
Comment se répartissent les dépenses culturelles entre financeurs en 2017 ?

En millions d'euros

Total 715,1

Fonctionnement 575,6

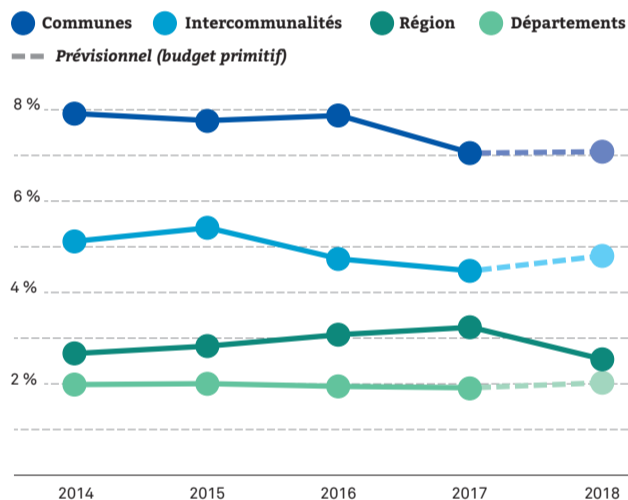
Investissement 139,5



Ces dépenses culturelles sont consolidées, c'est-à-dire qu'elles tiennent compte des flux financiers entre les différents financeurs en matière culturelle comme par exemple une subvention culturelle de la Région au bénéfice d'une Commune.

Comment a évolué la part de la culture dans les budgets depuis 2014 ?

Part moyenne du budget culturel sur le budget total d'un financeur



Comment ont évolué les dépenses culturelles depuis 2014 ?

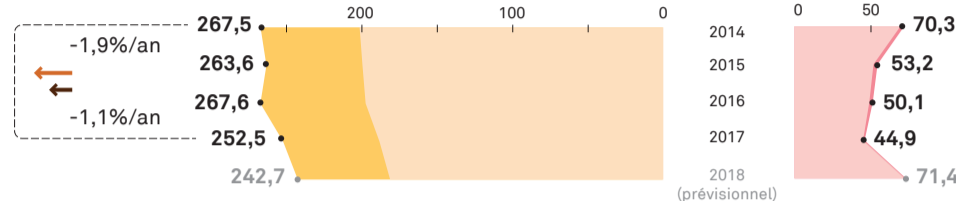
En millions d'euros (euros constants 2017*)

Fonctionnement Subventions Dépenses directes **Investissement** Dépenses directes Subventions

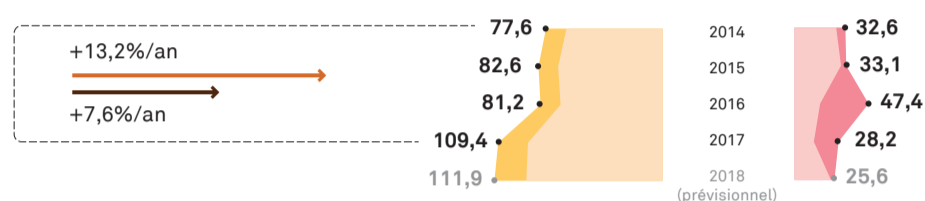
Évolution 2014-2017 (en %, euros constants 2017*)

→ Évolution annuelle moyenne des dépenses culturelles de fonctionnement
 → Évolution annuelle moyenne des dépenses totales de fonctionnement (dont la culture)

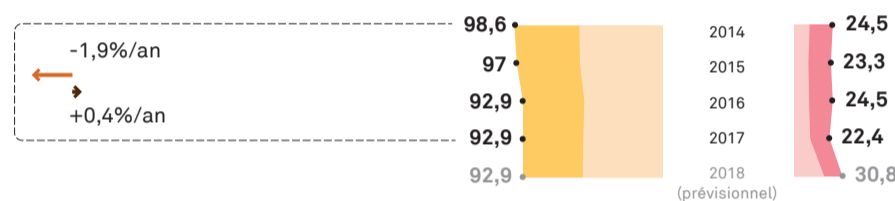
Communes



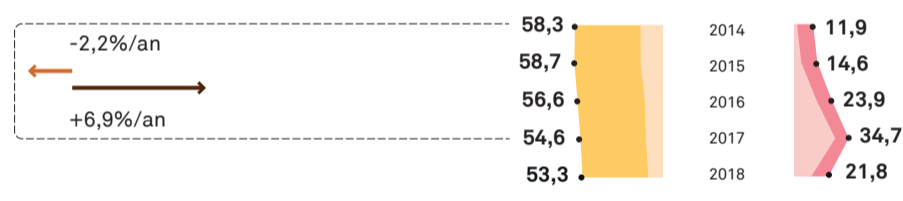
Intercommunalités



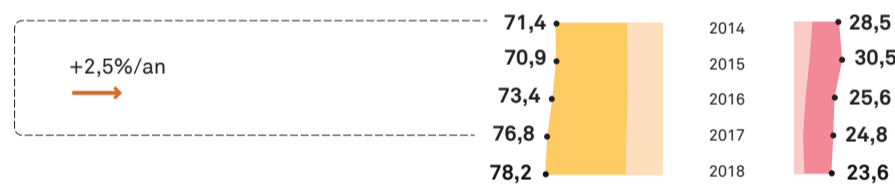
Départements



Région

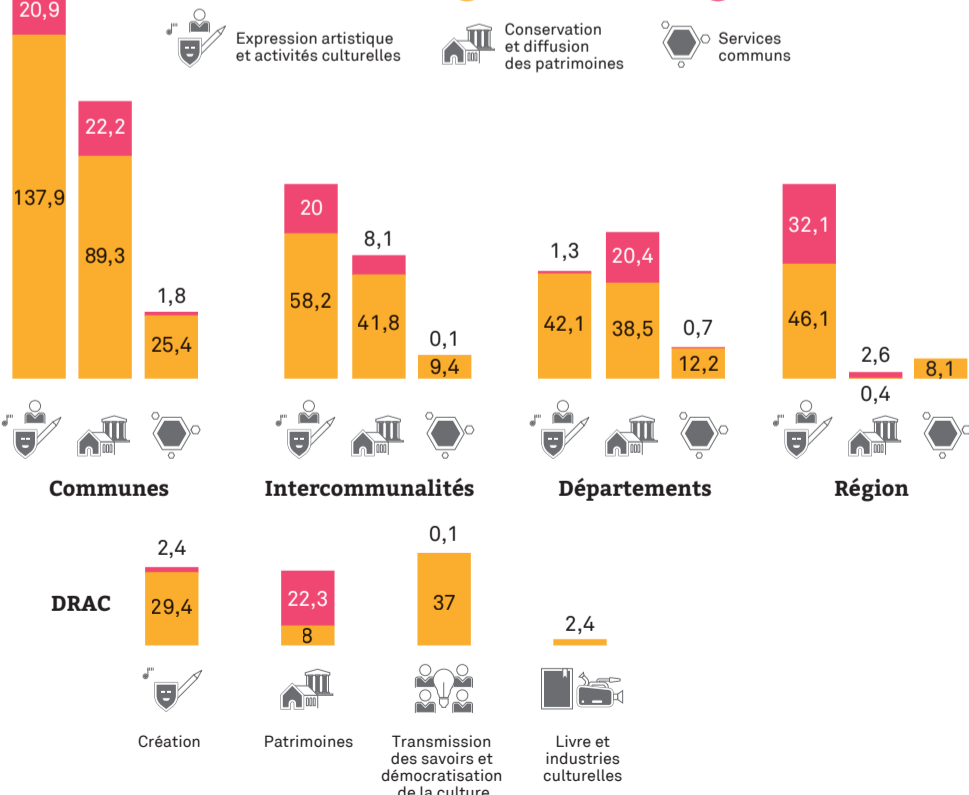


Direction régionale des affaires culturelles**

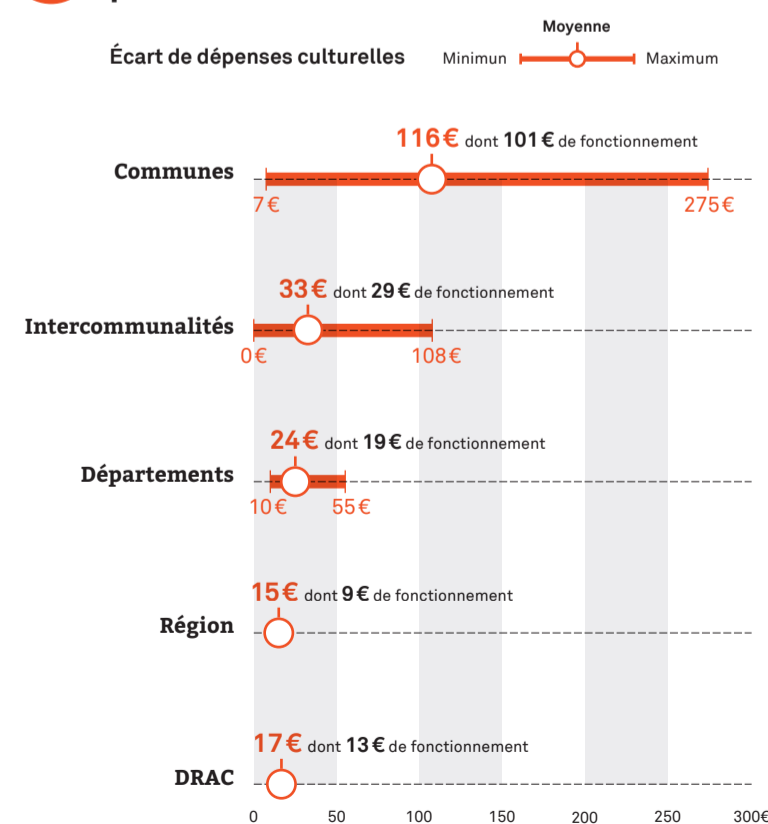


Comment ces dépenses se répartissent-elles selon les secteurs d'activité en 2017 ?

En millions d'euros **Fonctionnement** **Investissement**



À combien s'élève « l'euro culturel » par habitant en 2017 ?



* Les dépenses à euros constants 2017 sont les dépenses en valeur réelle, c'est-à-dire corrigées de la variation des prix par rapport à l'année 2017.
 ** D'autres dépenses du ministère de la Culture sont réalisées en région, dont les montants sont, en 2017 (dépenses non comprises dans ce graphique) : crédits d'administration centrale (37,9 millions d'euros), crédits DGD bibliothèques (6,7 millions d'euros), établissements publics nationaux : le Centre national du cinéma et de l'image animée - CNC (7,1 millions d'euros), le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz - CNV (2,1 millions d'euros), le Centre national du Livre - CNL (1,1 million d'euros).